

Cahier des charges
« Itinérance Relais Assistants Maternels »
Albret Communauté

Descriptif du cahier des charges :

Contexte : Un des axes de la Convention Territoriale Globale (CTG) est dédié au renforcement de l'attractivité du RAM.

L'objectif est de limiter les contraintes de mobilité des Assistants Maternels de notre territoire et de permettre au plus grand nombre de participer aux activités proposées par le RAM.

Public cible : Les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent et, dans la limite des places disponibles, les familles (parents et leurs jeunes enfants de moins de 4 ans).

Modalités :

- **Quoi ?** : Une matinée d'éveil itinérante en tenant compte des spécificités de la commune (découverte des bastides, lecture à la bibliothèque, activités de motricité, activités avec des intervenants locaux, musique, etc).

- **Pourquoi ?** : Faire découvrir les missions du RAM et les matinées d'éveil aux assistants maternels, aux enfants qu'ils accueillent, ainsi qu'aux parents et leurs jeunes enfants.

- **Lieu** : Communes d'Albret Communauté ; au sein de salles polyvalentes, bibliothèques, musées, parcs et jardins, etc.

- **Quand ?** : le matin (les jours seront définis par les animatrices en concertation avec la commune).

Ce projet est porté par le RAM d'Albret Communauté (service PEEJ), en partenariat avec la municipalité accueillante.

Si vous êtes intéressés, merci de lire préalablement les conditions exposées ci-après puis de contacter les animatrices RAM afin de formaliser l'animation.

ram@albretcommunaute.fr

Conditions requises et engagement d'Albret Communauté

Être une commune d'Albret Communauté

S'engager à mettre à disposition et privatiser (à titre gratuit) un espace adapté aux jeunes enfants (type bibliothèque municipale, salle des fêtes, local associatif, salle des sports, espace extérieur) -> **avec toilettes et point d'eau**

S'engager sur la présence d'un élu pour faire le lien, notamment au lancement de la 1^{ère} animation

Être en capacité de mobiliser son réseau local

- Relais de la communication sur son territoire et auprès de ses administrés (parents de jeunes enfants)
- Création des outils de communication (flyer / plaquette) par le RAM -> diffusion par la commune auprès des assistants maternels et des parents de jeunes enfants.

Dans le cadre de la mise à disposition et avant toute animation, Albret Communauté s'engage à :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux et biens mis à disposition. Albret Communauté déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès de la compagnie SMACL sous le n°263129/K.
- Avoir déclaré ses activités auprès des autorités compétentes et pouvoir en apporter la preuve si besoin,
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, tout autant que les consignes spécifiques données par les représentants de la Ville, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec un représentant de la Ville à une visite des biens et de l'établissement, et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- Avoir constaté et repéré avec un représentant de la commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.